

N/REF : 30/10/2025 11H55 C:000502 I:16554
V/REF : 860415
V/Email reçu le Jeudi 30/10/2025 à 11H55

ESPACIL HABITAT
Siege
20 RUE GUY ROPARTZ
35042 RENNES CEDEX

IMMEUBLE : ROSE DES VENTS -1203
11/11BIS, RUE MAGELLAN
.
35160 MONTFORT SUR MEU

Rennes, le

31 Octobre 2025

Référence Marché: Electricité-Lot5 Breti.Ouest

LOCALISATION : 11BIS ALLÉE MAGELLAN - N°LOCATAIRE 07 45 51 58 10
APPT 006

MOTIF : PROCÉDER A LA VÉRIFICATION ÉLECTRIQUE DU LOGEMENT SUITE DÉGÂT DES EAUX
LES APPAREILS ÉLECTRONIQUES NE FONCTIONNENT PLUS QUAND ILS LES
BRANCHENT SUR LES PRISES

Donneur d'ordre : Mme M BRILLOUET

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux sur l'installation électrique.

INTERVENTION DU 30/10
MISE EN PLACE DU VÉHICULE ET DU MATÉRIEL
CONTROLE ET TEST DE L'INSTALLATION ELECTRIQUE
CONSTAT : BON FONCTIONNEMENT ELECTRIQUE
FIN DE CHANTIER ET REPLI DE MATÉRIEL
DEVIS A SUIVRE POUR MISE EN SÉCURITÉ DU TABLEAU ELECTRIQUE

OBSERVATIONS : CL LCOMPTER Email envoyé le 30/10/25 à 16H00 MATHILDE.BRILLOUET@ESPACIL.

CL LCOMPTER EMAIL ENVOYÉ LE 30/10/25 A 16:00 MME M BRILLOUET

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Mise en oeuvre d'un véhicule équipé pour Travaux Electriques et
Electromécaniques avec matériel spécifique a ce type d'intervention
Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel.
Réalisation de l'intervention, conformément aux regles de l'art.
Vérification et contrôle de la bonne exécution.
Relevé du plan de l'intervention (si nécessaire).
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix
d'achat sauf conditions particulieres convenues avec le client.

Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	2.1-Ff Vérif.familial instal.électrique	1	146,34	146,34
TOTAL H.T.				146,34
T.V.A. a 10,00%				14,63
TOTAL T.T.C.En EURO				<u>160,97</u>

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 30 Novembre 2025

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.